

**atih**

AGENCE TECHNIQUE  
DE L'INFORMATION  
SUR L'HOSPITALISATION

117, bd Marius Vivier Merle 69329 LYON cedex 03  
Siret n° 180 092 298 00033 - code APE : 8411Z

Support technique :

Agora : <https://applis.atih.sante.fr/agora>

Téléphone : 08 20 77 12 34

Courriel : [support@atih.sante.fr](mailto:support@atih.sante.fr)

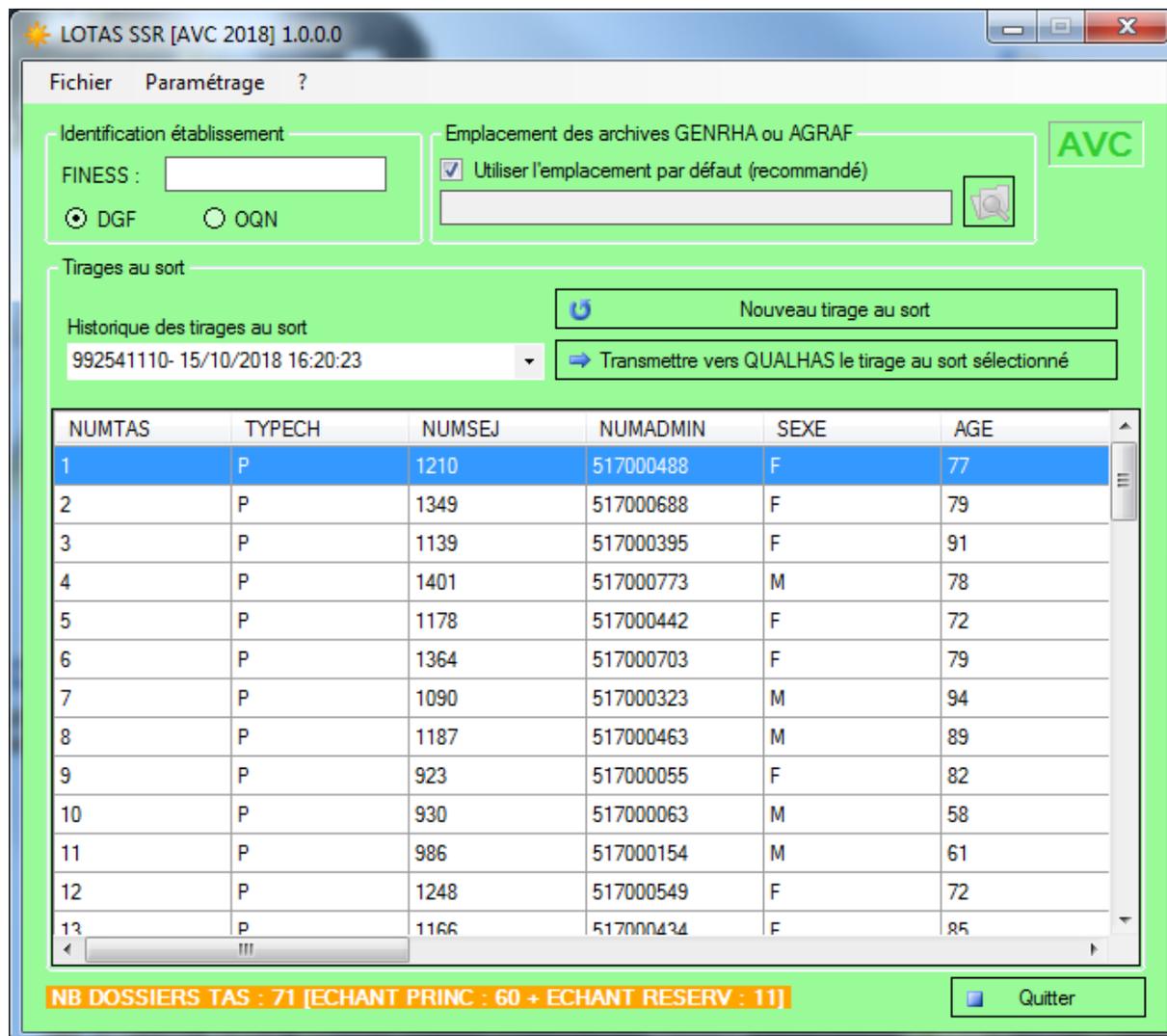
[www.atih.sante.fr](http://www.atih.sante.fr)

## ***Manuel d'utilisation de LOTAS SSR AVC 2018 Version 1.X***

Les questions concernant LOTAS pourront être adressées sur la plateforme AGORA, dans le dossier Agora > QUALHAS > SSR > Campagne 2018 > Problèmes informatiques, à l'adresse suivante : <https://applis.atih.sante.fr/agora>

Pour réaliser le tirage au sort, il suffit de cliquer sur le bouton *[Nouveau tirage au sort]*.

Une fois le tirage au sort effectué, vous pouvez coller les résultats, dans un éditeur de texte, à partir du presse-papier Windows.



Vous pouvez également coller les résultats dans une feuille Excel®.

Classeur1 - Excel

Ronald CHUNG

NUMTAS	TYPECH	SEXE	AGE	DUREESEJOU	DATEDEBUTS	SATEFINSEJ	ETIOLOGIEP	MORBIDITEP	FINALPRINCI	TEMPSPRESE	TEMPSPRESE	CSARR	CCAM	AUTOENTHA	AUT
2	1 P		1210	517000488	F	77	04/04/2017	06/06/2017	63	7	8	1	I607	S8280	Z501
3	2 P		1349	517000688	F	79	15/05/2017	21/06/2017	37	7	8	1	I606	M166	Z501
4	3 P		1139	517000395	F	91	16/03/2017	04/05/2017	49	7	8	1	I607	S7200	Z501
5	4 P		1401	517000773	M	78	30/05/2017	07/07/2017	38	8	8		I602	G931	Z501
6	5 P		1178	517000442	F	72	27/03/2017	12/05/2017	46	8	8		I602	G608	Z501
7	6 P		1364	517000703	F	79	17/05/2017	22/06/2017	36	7	7	1	1 I606	T840	Z501
8	7 P		1090	517000323	M	94	03/03/2017	10/04/2017	38	7	7	1	1 I602	I618	Z501
9	8 P		1187	517000463	M	89	29/03/2017	29/05/2017	61	8	8		I606	S4220	Z501
10	9 P		923	517000055	F	82	11/01/2017	28/02/2017	48	7	8	1	I606	S8280	Z501
11	10 P		930	517000063	M	58	12/01/2017	23/02/2017	42	7	8	1	I6000	I638	Z501
12	11 P		986	517000154	M	61	01/02/2017	28/03/2017	55	7	8	1	I609	I620	Z501
13	12 P		1248	517000549	F	72	14/04/2017	19/06/2017	66	7	8	1	I606	S7200	Z501
14	13 P		1166	517000434	F	85	23/03/2017	09/06/2017	78	7	8	1	I607	S8280	Z501
15	14 P		1217	517000498	F	82	05/04/2017	16/05/2017	41	7	8	1	I601	I638	Z501
16	15 P		979	517000140	M	32	30/01/2017	09/03/2017	38	7	8	1	I606	T840	Z501
17	16 P		1143	517000394	M	95	16/03/2017	23/05/2017	68	7	8	1	I602	G20	Z501
18	17 P		1012	517000188	M	35	08/02/2017	21/04/2017	72	7	8	1	I6000	I638	Z501
19	18 P		1407	517000799	M	68	31/05/2017	10/07/2017	40	7	8	1	I607	S7210	Z501
20	19 P		931	517000070	F	83	12/01/2017	27/02/2017	46	7	8	1	I606	M166	Z501
21	20 P		1003	517000182	M	37	07/02/2017	10/03/2017	31	8	7		1 I609	I10	Z501
22	21 P		992	517000159	F	80	02/02/2017	24/03/2017	50	7	8	1	I602	I638	Z501
23	22 P		1116	517000356	M	80	10/03/2017	25/04/2017	46	8	8		I602	G464	Z501
24	23 P		1398	517000772	F	98	30/05/2017	28/06/2017	29	7	8	1	I606	S7200	Z501

Feuil1

PRÊT

100 %

Le recueil consiste en une enquête rétrospective portant sur des séjours de patients hospitalisés pour un accident vasculaire cérébral et dont le premier jour d'hospitalisation en SSR est entre le **10 janvier 2017 et le 30 septembre 2017**.

Afin de reconstituer les prises en charge des patients dans les structures de SSR, les séjours thérapeutiques artificiellement interrompus par la règle administrative des absences de plus de 48h, et faisant clore les séjours administratifs, seront reliés.

Il y aura donc dans la population des séjours à tirer au sort des séjours « non interrompus administrativement » et des séjours « reconstitués ».

Le « séjour reconstitué » tel qu'entendu ici correspondra à l'ensemble des séjours reliés pour lesquels :

- La date d'entrée du 2ème séjour – date de sortie du 1er séjour <= 3 jours
- Le mode de sortie du 1er séjour = Mode d'entrée du 2ème séjour = Domicile
- Hospitalisation complète (HC)

• Echantillon principal : 60 séjours (reconstitués ou non)

L'échantillon principal est composé de 60 séjours de patient.

Sont sélectionnés :

- Les patients adultes,
- en hospitalisation complète en SSR (HC),
- avec un séjour comportant un code CIM 10 d'AVC en étiologie principale (codes I60, I61.x, I62, I64 et I63.x à l'exception de I63.6 qui n'est pas retenu),
- cumulant au moins 20 jours de présence effective (jours de présence du lundi au vendredi) une fois leurs séjours reconstitués,
- ayant un score de dépendance différent de 6 ou de 24 lors de leur entrée en SSR.

Pour résumer, il est demandé qu'un seul séjour par dossier soit éligible dans la période considérée.

Sont exclus :

- les patients âgés de moins de 18 ans,
- les patients décédés (mode de sortie RSS ≠ décès),
- les séjours PMSI avec un GME erreur,
- les patients ayant un score de dépendance égale à 6 ou à 24 la première semaine de leur entrée en SSR.

Pour les patients ayant au cours de l'année plus d'un séjour correspondant aux critères ci-dessus, le premier séjour de l'année sera tiré au sort.

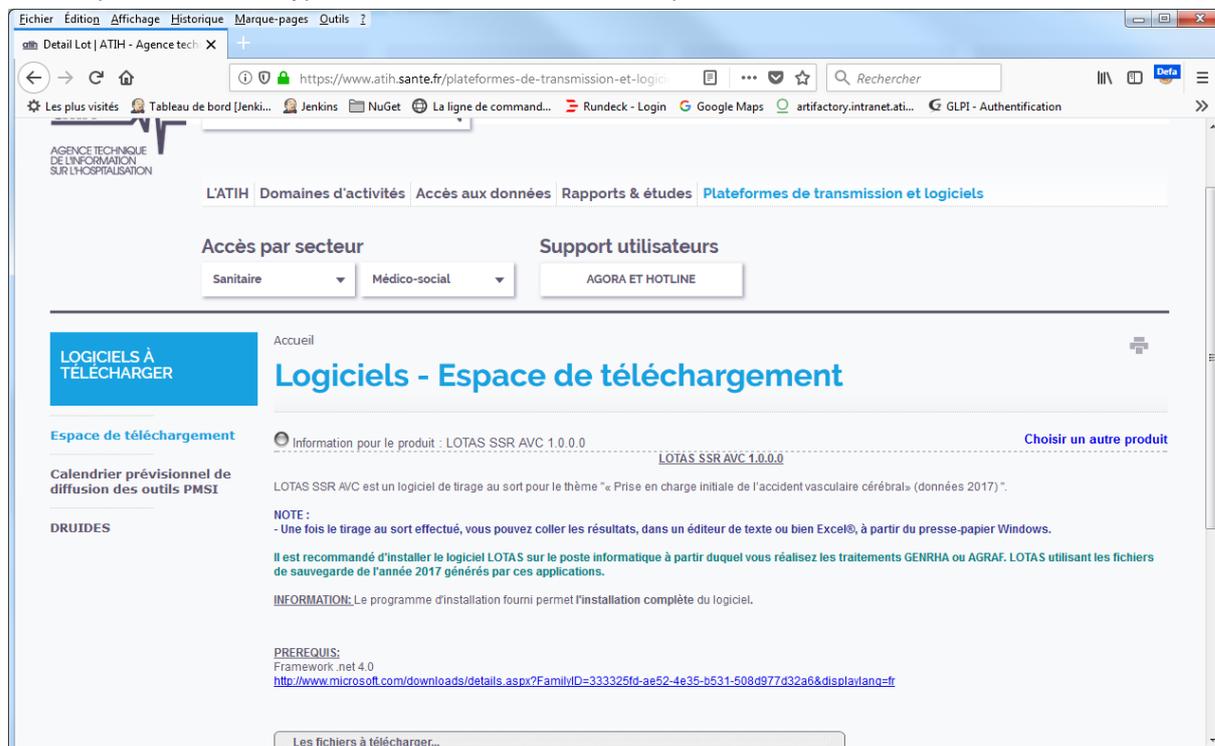
• Echantillon de réserve : 40 séjours

Les modalités de tirage au sort sont identiques à celles de l'échantillon principal.

# **Annexe**

## **Installation du logiciel LOTAS**

1. Accédez à la plateforme de téléchargement en tapant l'adresse suivante : [https://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement/id\\_lot/2438](https://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement/id_lot/2438)
2. Cliquez sur la lettre « L ».
3. Cliquez sur le lien hypertexte « LOTAS xxx » correspondant.



4. Enregistrez ou exécutez le fichier d'installation.

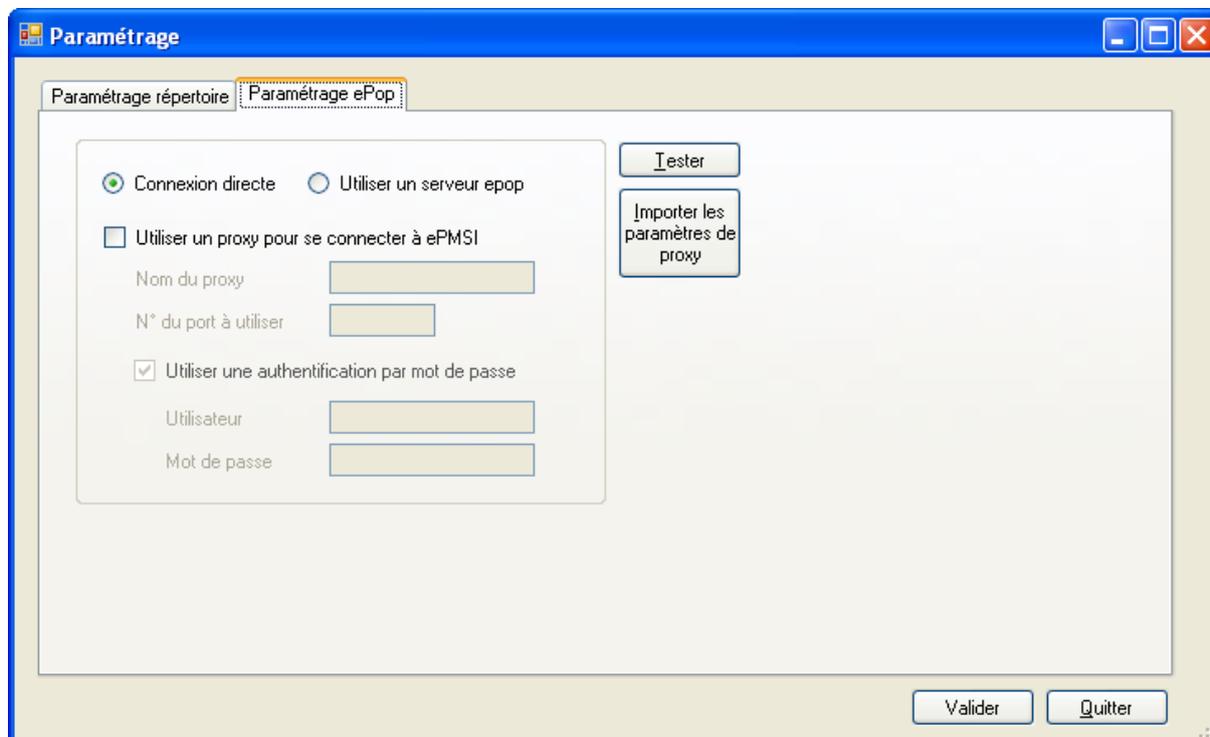
## **Prérequis**

Le poste informatique doit obligatoirement avoir un accès à Internet afin de récupérer les signatures et de pouvoir transférer ses fichiers à la plateforme e-PMSI.

Les fichiers de sauvegarde GENRHA ou AGRAF-SSR doivent être à disposition de l'application LOTAS SSR.

## Paramétrage e-POP

Désormais le logiciel e-POP est intégré dans LOTAS, vous devez donc renseigner les paramètres e-POP au niveau de chaque logiciel. Pour cela cliquez sur le menu « Paramétrage » comme ci-dessous :



La fenêtre de paramétrage du logiciel s'affiche, cliquez sur l'onglet « Paramétrage ePop ».

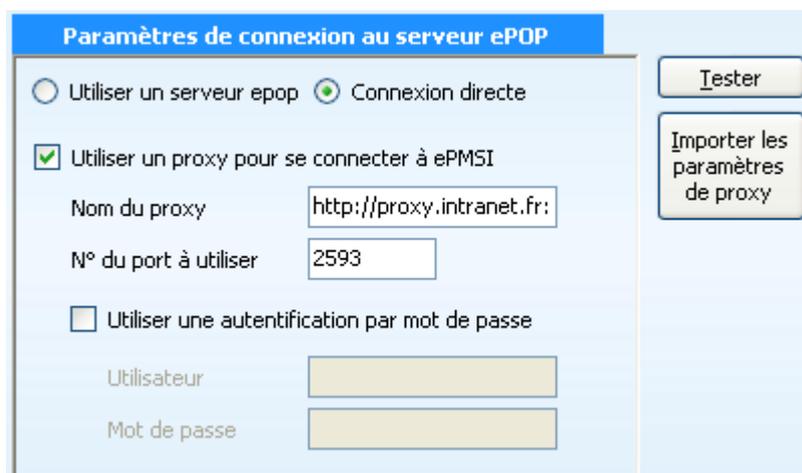
## Paramétrage du client e-POP

Les applications livrées par l'ATIH possèdent toutes un écran permettant de paramétrer la transmission de fichiers vers e-PMSI. Ce paramétrage est réalisé une fois pour toute avant la première transmission.

L'écran en question peut avoir deux formes différentes selon que l'on choisit la transmission directe (l'ordinateur a accès à Internet) ou bien la transmission via un serveur e-POP (l'ordinateur n'a pas accès à Internet).

## Connexion directe

L'option « Connexion directe » est sélectionnée par un clic de la souris.



Paramètres de connexion au serveur ePOP

Utiliser un serveur epop  Connexion directe

Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI

Nom du proxy

N° du port à utiliser

Utiliser une authentification par mot de passe

Utilisateur

Mot de passe

Tester

Importer les paramètres de proxy

**Case à cocher « Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI » :** cette case doit être cochée si l'utilisation d'un serveur Proxy est nécessaire pour accéder à e-PMSI ou plus généralement à Internet. Le fait de cocher cette case donne accès au reste du paramétrage.

**Zone de saisie « Nom du proxy » :** il s'agit du nom du Proxy à utiliser pour le transfert vers e-PMSI. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

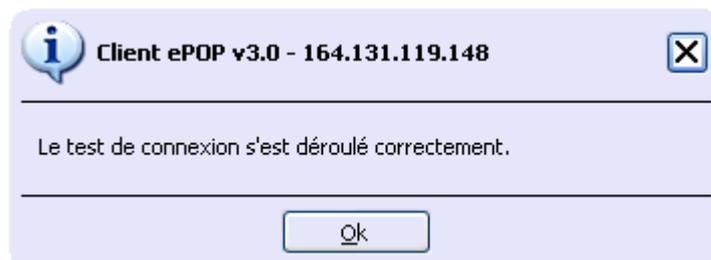
**Zone de saisie « N° du port à utiliser » :** il s'agit d'un n° compris entre 0 et 65535 à utiliser pour communiquer avec le Proxy. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

**Case à cocher « Utiliser une authentification par mot de passe » :** cette case doit être cochée si l'utilisation du Proxy nécessite de s'identifier à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Elle donne accès aux deux zones de saisie suivantes.

**Zone de saisie « Utilisateur » :** utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le nom d'utilisateur nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

**Zone de saisie « Mot de passe » :** utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le mot de passe nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

**Bouton « Tester » :** un clic sur ce bouton permet de réaliser un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :

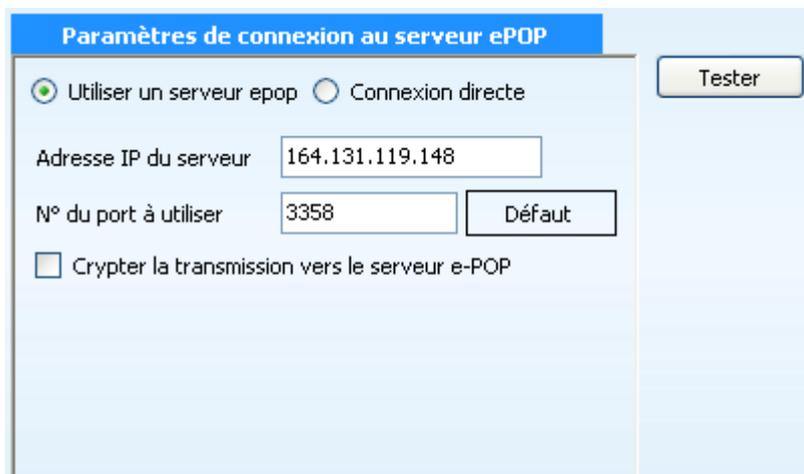


En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés lors du test de connexion ne peut être énoncée ici.

**Bouton « Importer les paramètres de proxy » :** un clic sur ce bouton permet de récupérer automatiquement les paramètres du Proxy défini par défaut sur l'ordinateur. Cette récupération peut en outre ne pas aboutir. Les informations obtenues sont le plus souvent celles indiquées dans le paramétrage de Internet Explorer.

### Utiliser un serveur e-POP

L'option « Utiliser un serveur epop » est sélectionnée par un clic de la souris.



**Zone de saisie « Adresse IP du serveur » :** il s'agit de l'adresse réseau de l'ordinateur exécutant le serveur e-POP. Cette adresse peut être obtenue auprès de votre service informatique ou plus simplement en lisant le titre de l'écran principal du programme serveur e-POP lorsque l'écoute est lancée.



- Une adresse IP (Internet Protocol) est constituée de 4 nombres compris entre 0 et 255 séparés par des points. Elle identifie un ordinateur sur un réseau local ou bien sur Internet.

**Zone de saisie « N° du port à utiliser » :** il s'agit d'un numéro arbitraire compris entre 0 et 65535. Ce numéro est un canal à travers lequel sera réalisée la communication entre le client et le serveur e-POP. Ce choix doit être identique sur le client et le serveur.

- Dans un souci de simplification, il est conseillé de conserver le numéro de port par défaut attribué par l'ATIH (3358).
- Ce port doit être ouvert sur l'ordinateur client et sur l'ordinateur exécutant le serveur (voir plus bas la problématique des pare-feux).

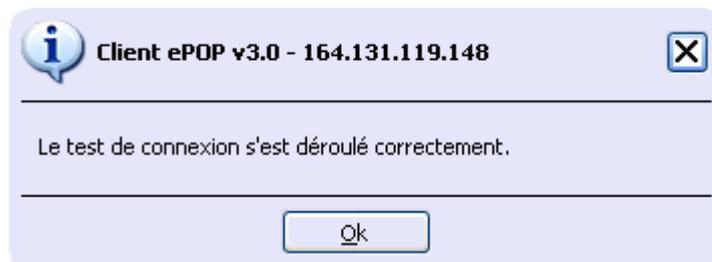
**Bouton « Défaut » :** ce bouton permet par un simple clic de replacer la valeur de port par défaut (3358) dans la zone de saisie du numéro de port.

**Case à cocher « Crypter la transmission vers le serveur e-POP » :** si cette case est cochée, la transmission du fichier sur le réseau local entre le client et le serveur e-POP sera brouillée et ne pourra ainsi pas être interceptée.

- Le risque d'interception des communications sur un réseau local est extrêmement faible et nécessiterait l'intervention d'un expert équipé en conséquence.
- Le cryptage de données ralentit de façon considérable la transmission du fichier vers e-PMSI.

- **Pour ces raisons, il est déconseillé de cocher cette case sauf indication contraire du responsable des systèmes informatiques.**

**Bouton « Tester »** : un clic sur ce bouton permet d'effectuer un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :



En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés ne peut être énoncée ici. Voici cependant une explication des messages d'erreur les plus fréquemment rencontrés au lancement du test :

- ***Une tentative de connexion a échoué car le parti connecté n'a pas répondu convenablement au-delà d'une certaine durée ou une connexion établie a échoué car l'hôte de connexion n'a pas répondu :***

Ce message s'affiche si l'adresse IP entrée dans la zone de saisie ne correspond à aucun ordinateur du réseau informatique de l'établissement de santé.

- ***Aucune connexion n'a pu être établie car l'ordinateur cible l'a expressément refusée :***

Ce message s'affiche si l'ordinateur identifié par l'adresse IP entrée dans la zone de saisie n'exécute pas le serveur e-POP, ou bien si le serveur e-POP est effectivement exécuté mais que l'écoute n'est pas lancée. Il est aussi possible que le port choisi soit différent sur le serveur et sur le client ou bien que le pare-feu de l'un des deux ordinateurs interdise la communication via ce port.

- ***Le client xxx.xxx.xxx.xxx:pppp n'est pas autorisé à se connecter au serveur e-POP :***

Le serveur e-POP possède une liste de clients autorisés à se connecter. Si cette liste est activée et que l'adresse IP de l'ordinateur depuis lequel la connexion est testée n'y figure pas, ce message apparaît.

Pour plus d'information, veuillez lire la documentation du logiciel e-POP 3.x.